

NOS PARTENAIRES



 pcpe.poly@epms-ycdc.fr

 02 35 56 07 59

 www.nordouest.erhr.fr/pcpe-polyhandicap

Plus d'informations

SCAN ICI



PCPE²⁷⁶

POLYHANDICAP
PÔLE DE COMPÉTENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES



Pour qui ?

Les personnes avec diagnostic ou suspicion de polyhandicap de tous les âges et leurs aidants

Non accompagnées par un service médico-social

En situation de rupture de parcours (en attente d'une réponse médico-sociale, en rupture de soin etc...)

En situation de risque de rupture de l'accompagnement existant (accueil qui ne répond plus aux besoins, risque de déscolarisation, choix de vie à domicile etc...)

Où ?

SEINE
MARITIME

76

27 EURE

L'équipe !



Direction
Pôle administratif
Coordination de parcours
Ergothérapeute
Psychologue



Modalités d'accès

Via un contact direct :
famille, usager,
professionnels, pour une
évaluation de la situation

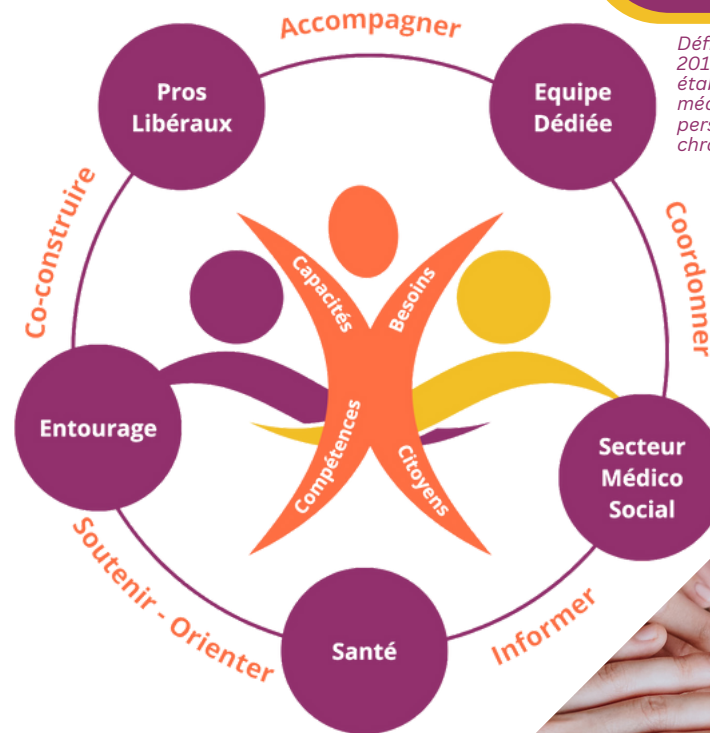
Sur notification MDPH

Gratuit
(financé par l'A.R.S.)

Je contacte le PCPE qui
m'accompagne pour les
démarches auprès de la
MDPH ou je contacte
directement la MDPH

Nos missions

Accompagner la personne et son entourage dans son parcours de vie, en fonction de ses demandes, ses compétences, ses capacités et de ses besoins. En mobilisant les professionnels de l'équipe du PCPE, les professionnels exerçant en libéral, les organismes gestionnaires partenaires et les professionnels de santé.



Le polyhandicap est une **situation de vie** d'une personne présentant un **dysfonctionnement cérébral** précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de **graves perturbations à expressions multiples et évolutives** de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain. Il s'agit d'une **situation évolutive d'extrême vulnérabilité** physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.

Définition selon le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques définit le polyhandicap.